

Tribune d'Eloïse Lebourg, journaliste à Politis et Reporterre :

Pompe à essence contre 49.3

Bon, je comprends, c'est un peu stressant d'être sur la réserve. Alors d'abord, ne vous inquiétez pas, on a beau vous faire peur, la pénurie ce n'est pas pour aujourd'hui. J'entends donc les gens dire que la CGT prend les gens en otage en bloquant le pays, qu'ils ne sont que 7% de la population et qu'ils décident pour tout le monde. C'est vrai, ils décident de tenter de mettre la pression avec l'essence. C'est drôle d'ailleurs, vue d'ici, de mes volcans, de voir à quel point la panique rend les gens si égoïstes, à faire des pleins, sans penser à partager. Savez-vous pourquoi les syndicalistes et les militants Nuit Debout font ça ? Ils le font pour lutter contre la loi El Khomri, savez-vous que grâce à eux par exemple, à force de luttes, de marche et de négociation, ils ont réussi à modifier le pire de cette loi. Des exemples : avec la loi El Khomri, votre entreprise n'avait plus d'obligation de respecter les jours de congés lors de la mort de l'un de vos proches. Ouf, grâce à la ténacité de certains militants, syndicalistes, la loi a été enfin modifiée.

Ils ont pu faire retirer de la loi :

- le droit de faire travailler des apprentis mineurs 10 heures par jour et 40 heures par semaine
- l'augmentation de la durée maximale du travail de nuit
- le recours facilité du temps partiel
- l'augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44H (ou 46!)

Ils ont réussi à modifier aussi d'autres points, comme le plafonnement des indemnités lors de licenciement illégal ou les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures (qui pouvaient être fractionnées) ! N'empêche, qu'une entreprise, avec cette loi peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques. N'empêche que la durée de congé en cas de handicap ou maladie d'un proche n'est plus garantie, les négociations annuelles sur les salaires pourront l'être que tous les trois ans. La loi facilite les licenciements en cas de « transfert » d'entreprise ! En temps partiel, les heures complémentaires seront moins payées. D'ailleurs, on pourra modifier vos horaires, en vous prévenant 3 jours à l'avance ! On pourra changer vos dates de congés payés jusqu'au jour de votre départ ! Les temps d'astreinte seront, si l'entreprise le souhaite, décomptés de vos temps de repos. Par simple accord d'entreprise, vos heures supplémentaires peuvent être 5 fois moins majorées !

Et tout cela, nous sommes 80% de français à être contre. Une poignée lutte pour ces 80% de français...

C'est vrai, c'est chiant de paniquer à l'idée de tomber en panne d'essence. Et on a l'impression que les syndicats décident pour nous tous. Mais en vrai, ce sont les hommes politiques qui ont décidé pour nous de nous faire travailler plus, et moins bien, de revenir sur nos droits, à donner du pouvoir encore plus aux patrons et encore moins aux salariés. On pourrait ne rien dire, et se dire que de toute façon c'est peine perdue. N'empêche, la loi El Khomri n'est plus celle du début ...

Alors voulez-en aux militants et syndicats, soit, mais comprenez leur lutte, demandez-vous si vous ne la partagez pas, et surtout, demandez-vous qui sont vos ennemis... Vos concitoyens en lutte qui tentent de faire avancer la loi ? Ou vos dirigeants qui s'imposent à coup de 49.3?

Eloïse Lebourg, mardi 24 mai 2016